

Conditions générales 2025

1. Objet

Les présentes conditions générales régissent l'achat et l'utilisation du Pass Raclette dans le cadre de la manifestation Bagnes Capitale de la Raclette (ci-après "la Manifestation"), qui se tient à l'Espace St-Marc au Châble les 20-21 septembre 2025.

2. Tarifs

- Entrée seule: 5,00 CHF
- Pass 1 jour (raclette à volonté + entrée incluse) : 30,00 CHF
- Pass 2 jours (raclette à volonté + entrée incluse) : 50,00 CHF
- Pass enfant (7 à 16 ans révolus, raclette à volonté + entrée incluse) : 15,00 CHF
- Enfants de moins de 7 ans (à partir de 2019) : Entrée gratuite (consommations par le bracelet des parents)

3. Contenu du Pass Raclette

L'achat du Pass Raclette donne droit à :

- L'entrée à la Manifestation
- La raclette à volonté dans les stands dédiés

4. Accès sans Pass Raclette

Les visiteurs sans Pass Raclette peuvent :

- Acheter un billet d'entrée à 5.00 CHF
- Accéder librement aux stands hors raclette (polenta, viande séchée, crêpes, churros, etc.)
- Régler directement leurs consommations auprès des producteurs

Les boissons servies au bar de la Manifestation sont à régler sur place par carte bancaire, TWINT ou Cash.

5. Conditions d'utilisation

- Le Pass Raclette est nominatif, non remboursable, non échangeable et non transférable
- Il doit être porté ou présenté à tout moment lors de la Manifestation
- Il est valable uniquement aux dates indiquées lors de l'achat
- Toute tentative de fraude (partage ou falsification) entraîne l'annulation immédiate du pass, sans remboursement

6. Responsabilité

- En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun duplicata ne sera émis
- La responsabilité de conservation du Pass incombe à son détenteur

7. Conditions météorologiques

La Manifestation est maintenue quelles que soient les conditions météo sauf cas de force majeure. Des espaces intérieurs sont prévus pour assurer le confort des visiteurs.

8. Contact

Pour toute question ou information:

- Email: secretariat@bagnesraclette.ch
- Site: www.bagnesraclette.ch